

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Pinkgellac.com fait partie de PBC International BV et se conforme aux conditions suivantes. Pinkgellac.com garantit ainsi des accords clairs et généralement acceptés entre le client et l'entreprise.

Conditions générales PBC International BV

Article 1 – Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes conditions générales :

Accord complémentaire : un accord par lequel le consommateur acquiert des produits, du contenu numérique et/ou des services dans le cadre d'un contrat à distance et ces articles, contenu numérique et/ou services sont fournis par l'entrepreneur ou par un tiers sur la base d'un accord entre le tiers et l'entrepreneur ;

Délai de réflexion : le délai pendant lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;

Consommateur : la personne physique qui n'agit pas à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

Jour : jour du calendrier ;

Contenu numérique : données produites et livrées sous forme numérique ;

Accord de durée : un accord qui s'étend à la livraison régulière de biens, de services et/ou de contenu numérique pendant une certaine période ;

Support de données durable : tout outil - y compris le courrier électronique - qui permet au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées de manière à pouvoir les consulter ou les utiliser ultérieurement pendant une période adaptée à l'usage auquel elles sont destinées, et qui permet la reproduction inaltérée des informations stockées ;

Droit de rétractation : possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat à distance pendant la période de réflexion ;

Entrepreneur : la personne physique ou morale qui offre des produits, (l'accès à) des contenus numériques et/ou des services à des consommateurs à distance ;

Contrat à distance : un accord conclu entre l'entrepreneur et le consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits, de contenus numériques et/ou de services, en vertu duquel une utilisation exclusive ou conjointe est faite jusqu'à et y compris la conclusion de l'accord. Utilise une ou plusieurs techniques de communication à distance ;

Modèle de formulaire de rétractation : le modèle européen de formulaire de rétractation figurant à l'annexe I des présentes conditions générales ;

Technique de communication à distance : moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur ne doivent se rencontrer dans la même pièce au même moment.

Article 2 - Identity of the entrepreneur

PBC International BV

opérant sous le nom de Pink Gellac

Siège social de Pink Gellac

Middenweg 1

1217 HS Hilversum

Pays-Bas

Attention, il ne s'agit pas d'une adresse de retour ! Vous trouverez notre adresse de retour au bas du modèle de formulaire pour le droit de rétractation.

L'adresse ci-dessus est celle du siège social de Pink Gellac et vous ne pouvez pas nous rendre visite pour acheter nos produits. Vous pouvez commander et payer tous les produits en ligne en toute sécurité grâce à une connexion SSL sécurisée via <https://www.pinkgellac.com/>.

Numéro de téléphone : +31(0)35-7370457, disponible du lundi au vendredi de 09h00 à 23h45 et le samedi et le dimanche de 10h00 à 17h00.

E-mail : info@pinkgellac.com

Numéro de la Chambre de commerce : 57299641

Numéro d'identification TVA : NL852521819B01

Article 3 – Applicabilité

3.1 - Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre faite par l'entrepreneur et à tout contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.

3.2 - Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales est mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, l'entrepreneur indiquera, avant la conclusion du contrat à distance, comment les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dès que possible à la demande du consommateur.

3.3 - Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de telle sorte qu'elles puissent être stockées de manière simple sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement à la demande du consommateur par voie électronique ou autre.

3.4 - Dans le cas où des conditions spécifiques de produits ou de services s'appliquent également en plus des présentes conditions générales, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable en cas de conditions générales contradictoires. Qui lui est la plus favorable.

Article 4 - L'offre

4.1 - Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.

4.2 - L'offre contient une description complète et précise des produits, contenus numériques et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre au consommateur d'évaluer correctement l'offre. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle des produits, services et/ou contenus numériques proposés. Les fautes ou erreurs évidentes dans l'offre n'engagent pas l'entrepreneur.

4.3 - Chaque offre contient des informations en sorte que ce soit clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations liés à l'acceptation de l'offre.

Article 5 - L'accord

5.1 - Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, l'accord est conclu au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions qui y sont associées.

5.2 - Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirmera immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier l'accord.

5.3 - Si l'accord est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et garantir un environnement web sûr. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées.

5.4 - Dans les limites du cadre légal, l'entrepreneur peut s'informer sur la capacité du consommateur à remplir ses obligations de paiement, ainsi que sur tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure l'accord, il a le droit de refuser une commande ou une demande de manière motivée ou d'attacher des conditions spéciales à l'exécution.

5.5 - Au plus tard lors de la livraison du produit, du service ou du contenu numérique au consommateur, l'entrepreneur enverra les informations suivantes, par écrit ou de manière à ce qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable :

a - l'adresse de visite de l'établissement de l'entrepreneur où le consommateur peut déposer ses réclamations ;

b - les conditions et la manière dont le consommateur peut exercer son droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;

c - les informations relatives aux garanties et au service après-vente existant ;

d - le prix toutes taxes comprises du produit, du service ou du contenu numérique ; dans la mesure où ils sont applicables, les frais de livraison ; et le mode de paiement, de livraison ou d'exécution du contrat à distance ;

e - les conditions de résiliation du contrat si celui-ci a une durée supérieure à un an ou une durée indéterminée ;

f - si le consommateur dispose d'un droit de rétractation, le modèle de formulaire de rétractation.

5.6 - Dans le cas d'une transaction à long terme, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

Article 6 – Droit de rétractation

6.1 - Le consommateur peut résilier un accord relatif à l'achat d'un produit pendant un délai de réflexion d'au moins 14 jours sans donner de raisons. L'entrepreneur peut demander au consommateur la raison de la rétractation, mais ne peut pas l'obliger à donner ses raisons.

6.2 - Le délai de réflexion visé au paragraphe 1 prend effet le lendemain du jour où le consommateur, ou un tiers désigné à l'avance par le consommateur et qui n'est pas le transporteur, a reçu le produit, ou :

a - si le consommateur a commandé plusieurs produits dans la même commande : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier produit. L'entrepreneur peut, à condition d'en avoir clairement informé le consommateur avant le processus de commande, refuser une commande portant sur plusieurs produits ayant des délais de livraison différents.

b - si la livraison d'un produit consiste en plusieurs envois ou parties : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier envoi ou la dernière partie ;

c - en cas d'accords prévoyant la livraison régulière de produits pendant une certaine période : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le premier produit.

Prolongation du délai de réflexion pour les produits, services et contenus numériques qui ne sont pas livrés sur un support matériel si vous n'informez pas le consommateur de son droit de rétractation :

1 - Si l'entrepreneur n'a pas fourni au consommateur les informations légalement requises sur le droit de rétractation ou le modèle de formulaire de rétractation, le délai de réflexion expirera douze mois après la fin du délai de réflexion initial déterminé conformément aux paragraphes précédents de cet article.

2 - Si l'entrepreneur a fourni au consommateur les informations visées au paragraphe précédent dans les douze mois suivant la date de début du délai de réflexion initial, le délai de réflexion expirera 14 jours après le jour où le consommateur a reçu ces informations.

Article 7 - Obligations du consommateur pendant le délai de réflexion

7.1 - Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit. Le principe de base est que le consommateur ne peut manipuler et inspecter le produit que comme il serait autorisé à le faire dans un magasin.

7.2 - Le consommateur n'est responsable que de la dégradation du produit qui résulte d'une manipulation du produit allant au-delà de ce qui est autorisé au paragraphe 1. Lorsque le produit est utilisé, qu'il présente des dommages et/ou des signes d'utilisation, il y a dégradation du produit. Cette dégradation s'élève à 25 % du montant de l'achat.

Article 8 - Exercice du droit de rétractation par le consommateur et coûts y afférents

8.1 - Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, il le signale à l'entrepreneur dans le délai de réflexion au moyen du modèle de formulaire de rétractation ou d'une autre manière non équivoque.

8.2 - Dès que possible, mais au plus tard dans les 14 jours suivant la notification visée au paragraphe 1, le consommateur renvoie le produit ou le remet à (un représentant autorisé de) l'entrepreneur. Cela n'est pas nécessaire si l'entrepreneur a proposé de récupérer lui-même le produit. Le consommateur a en tout cas respecté le délai de retour s'il renvoie le produit avant l'expiration du délai de réflexion.

8.3 - Le consommateur renvoie le produit avec tous les accessoires fournis, si cela est raisonnablement possible, dans son état et son emballage d'origine, et conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.

8.4 - Le risque et la charge de la preuve de l'exercice correct et opportun du droit de rétractation revient au consommateur.

8.5 - Le consommateur endosse les coûts directs de renvoi du produit. Si l'entrepreneur n'a pas signalé que le consommateur doit endosser ces coûts ou si l'entrepreneur indique qu'il les endossera lui-même, le consommateur n'a pas à endosser les coûts de renvoi.

8.6 - Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, tous les autres accords seront résiliés de plein droit.

Article 9 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

9.1 - Si l'entrepreneur rend possible la notification de la rétractation par le consommateur par voie électronique, il enverra immédiatement un accusé de réception après réception de

cette notification.

9.2 - L'entrepreneur rembourse tous les paiements effectués par le consommateur, y compris les éventuels frais de livraison facturés par l'entrepreneur pour le produit retourné, sans délai mais dans les 14 jours suivant le jour où le consommateur l'a informé de la rétractation. Sauf si l'entrepreneur propose de récupérer lui-même le produit, il peut attendre, pour procéder au remboursement, d'avoir reçu le produit ou que le consommateur ait démontré qu'il a renvoyé le produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

9.3 - L'entrepreneur utilise le même mode de paiement que celui utilisé par le consommateur pour le remboursement, sauf si le consommateur convient d'un autre mode. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.

9.4 - Si le consommateur a opté pour un mode de livraison plus coûteux que la livraison standard la moins chère, l'entrepreneur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires liés à ce mode de livraison plus coûteux.

Article 10 - Droit d'exclusion de rétractation

L'entrepreneur peut exclure du droit de rétractation les produits et services suivants, mais uniquement s'il l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins dans un délai raisonnable avant la conclusion de l'accord :

- 1 - Les produits dont la durée de conservation est limitée ;
- 2 - Les produits scellés qui ne peuvent être retournés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et dont le sceau a été brisé après la livraison ;
- 3 - Les produits qui, de par leurs natures, sont irrévocablement mélangés à d'autres produits après la livraison ;

Article 11 - Le prix

11.1 - Pendant la durée de validité mentionnée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne sont pas augmentés, à l'exception des modifications de prix consécutives à des changements de taux de TVA.

11.2 - Contrairement au paragraphe précédent, l'entrepreneur peut offrir des produits ou services dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence, avec des prix variables. Cette dépendance à l'égard des fluctuations et le fait que les prix mentionnés sont des prix cibles sont indiqués dans l'offre.

11.3 - Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent d'une réglementation ou d'une disposition légale.

11.4 - Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et que :

- a - elles résultent de dispositions légales ou réglementaires ; ou
- b - le consommateur a le droit de résilier le contrat à compter du jour où l'augmentation de prix prend effet.

11.5 - Les prix indiqués dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.

Article 12 - Conformité au contrat et garantie supplémentaire

12.1 - L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes à l'accord, aux spécifications indiquées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou de facilité d'utilisation et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion de l'accord. Si cela a été convenu, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.

12.2 - Une garantie supplémentaire fournie par l'entrepreneur, son fournisseur, son fabricant ou son importateur ne limite jamais les droits légaux et les réclamations que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur en vertu de l'accord si l'entrepreneur n'a pas respecté sa part de l'accord.

12.3 - On entend par garantie supplémentaire tout engagement de l'entrepreneur, de son fournisseur, de son importateur ou de son producteur par lequel il accorde au consommateur certains droits ou prétentions qui vont au-delà de ce qui est légalement requis au cas où il n'aurait pas rempli sa part de l'accord.

Article 13 - Livraison et exécution

13.1 - L'entrepreneur apportera le plus grand soin à la réception et à l'exécution des commandes de produits et à l'évaluation des demandes de prestation de services.

13.2 - Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à l'entrepreneur.

13.3 - Dans le respect des dispositions de l'article 4 des présentes conditions générales, l'entrepreneur exécutera les commandes acceptées avec diligence, mais au plus tard dans les 30 jours, sauf si un délai de livraison différent a été convenu. Si la livraison est retardée ou si une commande ne peut pas être exécutée ou ne peut l'être que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé sa commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et a droit à une indemnité.

13.4 - Après la résiliation conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur remboursera immédiatement le montant que le consommateur a payé.

13.5 - Le risque de dommage et/ou de perte des produits incombent à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné à l'avance et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

Article 14 - Duration transactions: duration, cancellation and extension

Annulation :

14.1 - Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, en respectant les règles de résiliation convenues et un délai de préavis d'un mois au maximum.

14.2 - Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment vers la fin de la durée déterminée, moyennant le respect des règles de résiliation convenues et un délai de préavis d'un mois au maximum.

14.3 - Le consommateur peut conclure les accords visés aux paragraphes précédents :

a - résilier à tout moment et n'est pas limité à une résiliation à un moment précis ou dans une période déterminée ;

b - résilier au moins de la même manière qu'ils ont été conclus par lui ;

c - toujours résilier avec le même délai de préavis que celui que l'entrepreneur s'est fixé.

Prolongation :

14.4 - Un accord qui a été conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, ne peut pas être prolongé ou renouvelé tacitement pour une durée déterminée.

14.5 - Contrairement au paragraphe précédent, un contrat conclu pour une durée déterminée et portant sur la livraison régulière de journaux et magazines quotidiens et hebdomadaires peut être prolongé implicitement pour une durée déterminée de trois mois

au maximum, si le consommateur a prolongé le contrat, il peut le résilier vers la fin de la période de prolongation avec un préavis d'un mois au maximum.

14.6 - Un contrat conclu pour une durée déterminée et portant sur la livraison régulière de produits ou de services ne peut être prolongé implicitement pour une durée indéterminée que si le consommateur peut le résilier à tout moment avec un préavis d'un mois au maximum. Le délai de préavis est de trois mois au maximum si l'accord porte sur la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de journaux et magazines quotidiens, d'actualité et hebdomadaires.

14.7 - Un contrat à durée limitée pour la livraison régulière de journaux et magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires (abonnement d'essai ou d'introduction) n'est pas reconduit implicitement et prend fin automatiquement à l'issue de la période d'essai ou d'introduction.

Délais:

14.8 - Si un contrat a une durée supérieure à un an, le consommateur peut résilier le contrat à tout moment après un an avec un préavis d'un mois au maximum, à moins que le caractère raisonnable et équitable ne s'oppose à la résiliation avant la fin de la durée convenue

Article 15 – Paiement

15.1 - Sauf disposition contraire dans le contrat ou les conditions particulières, les montants dus par le consommateur doivent être payés dans les 14 jours suivant le début du délai de réflexion ou, en l'absence de délai de réflexion, dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat. Dans le cas d'un contrat de prestation de services, ce délai prend effet le jour suivant la réception par le consommateur de la confirmation du contrat.

15.2 - Lors de la vente de produits à des consommateurs, les conditions générales ne peuvent jamais obliger le consommateur à payer plus de 50 % à l'avance. Lorsque le paiement anticipé est stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit quant à l'exécution de la commande ou du (des) service(s) concerné(s) avant que l'acompte stipulé n'ait été versé.

15.3 - Le consommateur a l'obligation de signaler immédiatement à l'entrepreneur les inexactitudes dans les données de paiement fournies ou déclarées.

15.4 - Si le consommateur ne remplit pas ses obligations de paiement à temps, après avoir été informé par l'entrepreneur du retard de paiement et que l'entrepreneur a accordé au consommateur un délai de 14 jours pour satisfaire encore à ses obligations de paiement, après le non-paiement dans ce délai de 14 jours, les intérêts légaux seront imputés sur le montant encore dû et l'entrepreneur a le droit de facturer les frais de recouvrement extrajudiciaires qu'il a encourus. Ces frais de recouvrement s'élèvent à un maximum de 15 % sur les montants impayés jusqu'à 2 500 € ; 10 % sur les 2 500 € suivants et 5 % sur les 5 000 € suivants, avec un minimum de 40 €. L'entrepreneur peut s'écarter des montants et des pourcentages indiqués en faveur du consommateur.

Article 16 – Procédure de réclamation

16.1 - L'entrepreneur dispose d'une procédure de traitement des réclamations suffisamment visible et traite les réclamations conformément à cette procédure.

16.2 - Les plaintes concernant l'exécution du contrat doivent être soumises à l'entrepreneur de manière complète et clairement décrite dans un délai raisonnable après que le consommateur a découvert les défauts.

16.3 - Les plaintes soumises à l'entrepreneur recevront une réponse dans un délai de 14

jours à compter de la date de réception. Si une plainte nécessite un temps de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans le délai de 14 jours avec un avis de réception et une indication de la date à laquelle le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

16.4 - Si la plainte ne peut être résolue par consultation mutuelle dans un délai raisonnable ou dans les 3 mois suivant l'introduction de la plainte, un litige naîtra et sera soumis à la procédure de règlement des litiges.

Article 17 – Litiges

17.1 | Seul le droit néerlandais s'applique aux contrats entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales.

Article 18 - Dispositions supplémentaires ou différentes

Les dispositions supplémentaires ou différentes des présentes conditions générales ne peuvent pas porter préjudice au consommateur et doivent être consignées par écrit ou de manière à pouvoir être conservées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable.

Annexe I : Modèle de formulaire de rétractation

Modèle de formulaire de rétractation

(ne remplissez et ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez révoquer l'accord)

Le :

PBC International BV

à l'attention de Département des retours

Papland 16

4206CL NL Gorinchem

Email: info@pinkgellac.com

Par ce moyen, je vous informe que je me retire de notre contrat pour la vente des produits suivants

Produit : [indiquer le(s) produit(s) pour lesquels vous résiliez le contrat]

Commandé le : [date de la commande]

Reçu le : [date de réception de la commande]

Votre nom : [nom du consommateur]

Votre adresse : [adresse du consommateur]

Your address: [address consumer]